



# Protocole Sanitaire

## Club Sports et Loisirs Bons en Chablais

CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL  
DES VOIRONS  
146 RUE DU CHATELARD  
74890 BONS EN CHABLAIS

### CONSIGNES GENERALES A RESPECTER

#### P. 2

LE PORT DU MASQUE

#### P. 3

PASS SANITAIRE

#### P.4

DESINFECTION DES MAINS  
DESINFECTION DU MATERIEL

#### P. 4

LA DISTANCIATION SOCIALE

#### P. 5

LE SUIVI

## NOUS CONTACTER



<https://cslbons.fr/index.html>

**A L'HEURE ACTUELLE, SEULS LES  
PRATICANTS/ADHERENTS ONT ACCES AU  
GYMNASE**

*(les parents/accompagnants ne sont  
pas autorisés à entrer dans le gymnase  
même sur présentation d'un pass  
sanitaire)*

**« Agissons  
ensemble »**



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**Port du masque obligatoire dans l'enceinte du gymnase à partir de 11 ans :**

Dès l'**entrée dans le gymnase**, dans les **vestiaires**, sur les **bords des terrains** (avant et après pratique) mais également pour les **entraîneurs « non-principaux »**.

Nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au complexe sportif à toute personne ne disposant pas d'un masque.

Seules exceptions :

Pendant les entraînements/temps de pratique : les joueurs sur le terrain ainsi que leur entraîneur pourront le retirer.

Le port du masque n'est pas obligatoire pendant les temps de douche

« Se protéger  
et protéger les  
autres »

## LE PASS SANITAIRE

Pour les majeurs (18 ans et +) : Pass sanitaire OBLIGATOIRE dès le 30 août

Pour les 12-17 ans : Dérogation accordée jusqu'au 30 septembre. A partir du 30 septembre, Pass sanitaire OBLIGATOIRE

Pour les jeunes de moins de 12 ans : Pass sanitaire NON OBLIGATOIRE

Nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au complexe sportif à toute personne ne disposant pas d'un pass sanitaire.



Différentes options du Pass Sanitaire

## CONTROLE DU PASS SANITAIRE

L'encadrant de l'activité est chargé du contrôle du pass sanitaire des personnes accueillies quel que soit le nombre de participant

- Il utilise l'application « **TAC Vérif** » (à télécharger sur son smartphone)
- Il scanne le QR Code présenté par la personne
- Il tient un registre indiquant les noms, jours et horaires des personnes contrôlées

- ⇒ Contrôle unique si la personne est vaccinée
- ⇒ Contrôle systématique dans les autres cas

# pass COVID-19 sanitaire

**UN CERTIFICAT DE VACCINATION**  
À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

**UN TEST NÉGATIF**  
RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.

**UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT**  
de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**OU**

Téléchargez l'application **TousAntiCovid**

[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)
**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## LA DESINFECTION DU MATERIEL

---

- ↳ Pour chaque activité, le matériel de devra être désinfecté avant et après les entraînements.
- ↳ Nous mettrons le matériel de désinfection à disposition des encadrants.



## LA DESINFECTION DES MAINS

---

### Lavage des mains et/ou utilisation du gel hydroalcoolique obligatoire et régulier

Aux points d'entrée et de sortie :

- ↳ Dans le gymnase
- ↳ Dans les vestiaires/terrains

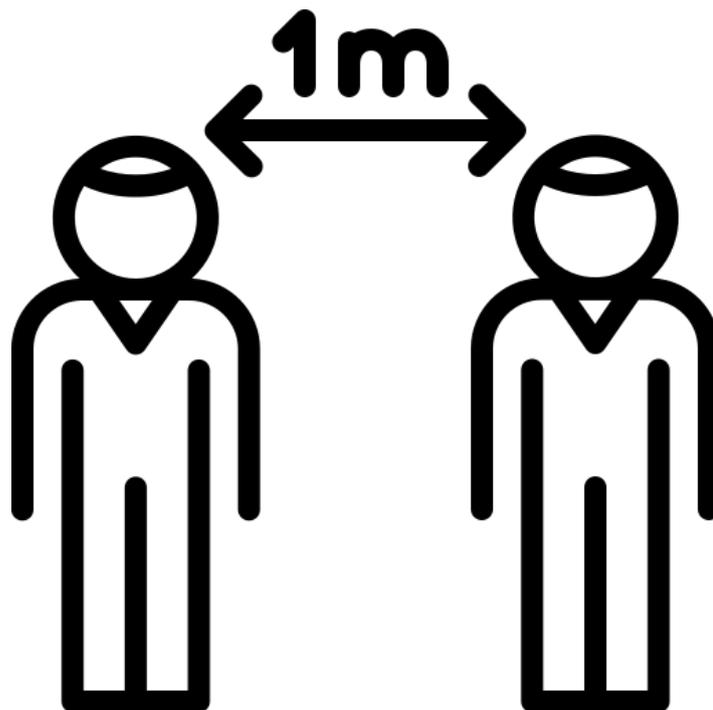
Nous vous mettrons à disposition le gel hydroalcoolique aux points stratégiques de déplacements



« Garde tes  
distances 😊 »

## LA DISTANCIATION SOCIALE

**Sur le terrain** : maintenir la distanciation sociale dès que cela est possible (pas de poignées de main...).





## LE SUIVI

---

Pour chaque activité, l'encadrant tiendra une liste des pratiquants présents à chaque entraînement (noms, prénoms et téléphone)

↳ ***Cette liste sera utilisée à des fins de traçage en cas de signalement d'infection.***